

CONDITIONS GÉNÉRALES – CLIENTS PARTICULIERS (B2C)

1- IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

ALTIROOF SRL, Avenue Hermann Debroux 54 à 1160 Auderghem

RPM Bruxelles BCE 1037.131.621 - TVA BE1037.131.621

Tél : 02 315 30 95 – Email : info@altiroof.be

Banque :

- VAN BREDA - IBAN : BE62 6451 1064 0861 - BIC : JVBABE22

- VAN BREDA - IBAN : BE46 6451 1066 7436 - BIC : JVBABE22

2- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions s'appliquent à tous travaux de toiture, d'étanchéité de plateformes, de réparations et de dépannage exécutés pour des clients agissant à des fins privées.

3- DEVIS – CONTRAT

Le contrat est formé par l'acceptation écrite du devis et, le cas échéant, le paiement de l'acompte.

La validité d'un devis est de 15 jours calendrier sauf mention contraire.

4- PRIX – TVA

Les prix sont exprimés en euros. Le taux de TVA réduit de 6 % est appliqué sous réserve du respect des conditions légales.

À défaut, la TVA de 21 % sera facturée.

5- PAIEMENT

Sauf convention contraire, les conditions de paiements sont reprises dans les conditions particulières.

Toute contestation de facture doit intervenir dans les 15 jours calendrier.

6- RETARD DE PAIEMENT – CONSOMMATEUR

Un rappel gratuit est adressé avant toute pénalité. Les intérêts et indemnités sont limités conformément au Livre XIX du Code de droit économique.

7- DÉLAIS – MÉTÉO

Les délais sont indicatifs. Les intempéries ou circonstances de sécurité suspendent les travaux sans indemnité.

8- VOISINAGE – ACCÈS

Le client obtient les autorisations nécessaires pour l'accès aux propriétés voisines.

9- TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Tout travail non prévu fera l'objet d'un devis complémentaire ou d'une confirmation écrite.

10- DÉPANNAGE

Les interventions de dépannage sont des mesures conservatoires et non une rénovation complète.

11- RÉCEPTION

La réception vaut acceptation des travaux avec ou sans réserve. Les vices apparents doivent être signalés immédiatement.

12- GARANTIES – RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

La responsabilité décennale s'applique uniquement aux vices graves affectant la stabilité ou la solidité de l'ouvrage.

Les réparations locales et dépannages en sont exclus.

13- ENTRETIEN

L'absence d'entretien normal de la toiture exclut la responsabilité de l'entrepreneur.

14- RESPONSABILITÉ – ASSURANCE

ALTIROOF SRL est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle.

15- DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque la loi l'impose, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.

16- DROIT APPLICABLE – JURIDICTION

Le droit belge est applicable. Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents.